

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 27 (1936)
Heft: 12

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 44^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi, 4 juillet 1936, à 10 heures,

à St-Gall (Salle du Grand-Conseil)

Discours de bienvenue.

- 1° Nomination de deux scrutateurs.
- 2° Approbation du procès-verbal de la 43^e assemblée générale du 7 septembre 1935 à Zermatt ¹⁾.
- 3° Approbation du rapport du comité et de la Section des achats sur l'année 1935 ²⁾.
- 4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1935 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5° Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1935 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1937, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 7° Budget de l'UCS pour 1937 ²⁾; proposition du comité.
- 8° Budget de la Section des achats pour 1937 ²⁾; proposition du comité.
- 9° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1935 ²⁾ et compte 1935, approuvés par la commission d'administration.
- 10° Budget du Secrétariat général pour 1937 ²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 11° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1935 et budget pour l'année 1936 ²⁾.
- 12° Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité;
 - b) du président;
 - c) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 13° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14° Divers: propositions des membres.
- 15° Conférence de M. E. A. Engler, directeur des Forces motrices du Nord-Est Suisse sur l'usine de l'Etsel.

Pour le comité de l'UCS:

Le président:
(sig.) *R.-A. Schmidt.*

Le secrétaire général:
(sig.) *A. Kleiner.*

¹⁾ Voir Bulletin 1935, N° 26.

²⁾ Voir Bulletin 1936, N° 12.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1935

En 1935 le comité était composé de :

MM. *Schmidt* (Lausanne), Président, *Andreoni* (Lugano), *Elser* (St-Gall), *Frymann* (Lucerne), *Graner* (St-Imier), *Joye* (Fribourg), *Keller* (Berne), *Niesz* (Baden), *Sameli* (Zollikon), *Stiefel* (Bâle).
Secrétaire général: *A. Kleiner*; Secrétaire de l'UCS: *A. Chuard*.

Par rapport à 1934, diverses modifications sont à relever dans la composition du comité. Nous enregistrons d'une part l'absence de M. *Trüb*, le distingué directeur des Usines de la Ville de Zurich, qui pendant des années avait été un membre dévoué, très entreprenant et actif de notre comité. Surchargé de travail par ailleurs, M. *Trüb* a tenu à s'en retirer. Qu'il nous soit permis de lui adresser derechef nos remerciements chaleureux pour l'activité qu'il a développée pour la cause commune, et d'exprimer le vœu que de longues années encore il puisse nous garder sa collaboration précieuse et son grand dévouement.

Pour remplacer M. *Trüb*, l'assemblée générale a désigné M. *Frymann*, Lucerne, lui aussi représentant d'une entreprise municipale.

Afin de satisfaire au vœu des petites entreprises, revendeurs d'énergie, l'assemblée générale du 7 juillet 1934 a décidé de porter à 10 le nombre des membres du comité, en nommant M. *Sameli*, ing., Zollikon. C'était du reste l'occasion de garder administrativement la parité avec l'ASE qui avait élevé lui-même à 10 le nombre de membres de son comité.

Est-il besoin de souligner les mérites de M. *Ganguillet*, qui a pris sa retraite à la fin de 1934? Figure populaire au sein de l'UCS, toujours aimable et bienveillant envers tous et en toutes circonstances, notre secrétaire s'est dévoué pendant 16 ans pour l'UCS. Nous lui exprimons ici nos remerciements sincères. Qu'il jouisse de longues années en bonne santé d'un repos bien mérité.

Au secrétariat M. *Ganguillet* a été remplacé par M. *Chuard*, une force jeune dont nous attendons beaucoup.

Au cours de l'année, le comité a tenu 7 séances.

L'assemblée générale très fréquentée a eu lieu le 7 septembre 1935 à Zermatt; le procès-verbal y relatif a été publié dans le «Bulletin» 1935, No. 26, page 769 et suivantes.

Ne parlons plus, dans notre rapport, de crise: tout confirme, en effet, qu'elle s'est installée à de-

meure, et que nous nous trouvons au-devant d'une nouvelle situation économique à laquelle nous devons nous adapter. Cette adaptation ne manque pas de causer maint sacrifice qu'il faut, bon gré mal gré, accepter, si l'on veut sauver l'avenir de notre économie nationale. Et nous sommes heureux de constater, que cette volonté est devenue la devise de notre Union, toujours soucieuse de l'avenir économique de notre pays. Les concessions que nos Entreprises de production et de distribution d'énergie électrique n'ont cessé de consentir à l'ensemble des consommateurs sont sérieuses. Nous sommes peinés de devoir constater que nos abonnés n'ont pas reconnu partout notre bonne volonté qui nous a imposé, à nous aussi, restrictions et sacrifices. A grands cris on nous réclame des abaissements de prix; on oublie que de nous-mêmes, nous avons fait et continuons à faire tout notre possible, mais que toute chose a une limite et qu'il n'est pas dans l'intérêt de notre économie nationale que nous nous écartions de la saine politique financière suivie jusqu'à ce jour.

Est-ce une raison de ruiner notre branche d'activité parce que c'est une des rares qui, aujourd'hui encore, est dans une situation relativement saine?

L'avenir prouvera que, malgré les attaques auxquelles elle est exposée, notre politique économique contribuera au redressement général des affaires et de la destinée de notre pays.

Assemblées et congrès.

C'est Zermatt qui, le 7 septembre 1935, nous a reçus pour notre assemblée générale. Réception inoubliable, organisée avec soin et perfection, et réussie en tous points. Même le temps s'était mis à l'unisson de notre enthousiasme, et c'est sous un soleil radieux que nous nous sommes laissés impressionner à cœur-joie par la grandeur du paysage. Le compte-rendu de l'assemblée générale a été publié au Bulletin 1935, No. 26, page 769 et suivantes. Monsieur le Prof. *Landry* nous a donné une conférence, au cours de laquelle il nous a relaté avec la clarté et la simplicité que nous lui connaissons, la genèse de la grande œuvre qu'il a réalisée, en menant à chef l'aménagement de la chute de la Dixence. Le lendemain, 8 septembre 1935, c'était le tour de l'assemblée générale de l'ASE au Gornergrat, tandis que le 9 septembre 1935 était affecté à différentes excursions à la Dixence, aux Usines d'aluminium de Chippis, et à Montana-Vermala.

C'est au cours de l'excursion de la Dixence que la mort a fauché au milieu de nous: Monsieur le D^r Sulzberger s'est affaissé, frappé d'une congestion. Belle mort pour celui qui avait mis tout son savoir à la disposition de l'industrie électrique, de partir ainsi, alors qu'entouré de collègues et d'amis il visitait une œuvre des plus modernes. Mais dure contribution pour l'UCS comme pour l'ASE, dont il était le vice-président, que la perte de ce collaborateur précieux et dévoué, membre de multiples comités et commissions mixtes de l'ASE et de l'UCS. Nous lui garderons toujours un souvenir ému et reconnaissant.

Continuant la pratique inaugurée en 1934, nous avons organisé le 13 juillet 1935 une fête pour ceux que nous appelons les «jubilaires», soit ceux qui atteignaient dans l'année 25 ans de service dans la même entreprise. Avec la collaboration précieuse du Service de l'électricité de la Ville de Bienne, cette fête, qui avait réuni 130 des 160 jubilaires, a été d'une réussite parfaite. Elle fut clôturée par une excursion sur le lac de Bienne avec halte à l'île de St-Pierre. Le compte-rendu de la manifestation a été publié au Bulletin de l'ASE 1935, No. 18, page 525 et suivantes.

Une journée de conférences suivies de discussions eut lieu à Bienne le 2 mars 1935. M. Roesgen (Genève) y présenta un exposé fort intéressant sur les perturbations radioélectriques et les moyens d'y parer; puis M. Leimgruber (Zurich) fit une causerie non moins intéressante sur les expériences faites avec les poteaux en bois imprégné. Ces 2 conférences ont été publiées au Bulletin 1935, No. 13, page 342 et No. 18, page 497. Une deuxième journée des conférences eut lieu le 24 juin 1935 à Fribourg. M. Roesgen (Genève) rappela rapidement la situation actuelle dans la lutte contre les parasites radio-électriques; puis M. Python (Fribourg) présenta un remarquable exposé sur l'aspect juridique du problème. Cet exposé fut complété par M. le D^r Fehr (Zurich). La discussion qui suivit fut très nourrie.

La Société pour la Diffusion de l'Energie Electrique (Elektrowirtschaft) a organisé les 22 et 23 février 1935 à Genève un cours d'instruction au cours duquel les questions suivantes ont été traitées: la cuisine électrique, les chauffe-eau, les facilités accordées par les centrales pour favoriser l'installation d'appareils électro-thermiques, et les principes à observer dans la publicité et la propagande. La Société pour la Diffusion de l'Energie Electrique nous a en outre invité à une deuxième assemblée de discussion qui s'est tenue les 8 et 9 novembre 1935 à Fribourg. Les thèmes de discussion ont été présentés par nos distingués collègues, M. Stiefel (Bâle) sur «la propagande des grandes centrales d'électricité», et M. Trüb (Zurich) sur «le gaz et l'électricité dans les villes». En outre M. Burri

(Elektrowirtschaft) donna une conférence intitulée «Nos concurrents et leurs méthodes de défense», et M. Guanter (Office d'éclairagisme) parla de «la propagande pour l'éclairage à la campagne». Comme d'habitude, les séances de Genève et de Fribourg étaient placées sous le patronage de l'UCS.

Législation fédérale.

Une ordonnance du 29 janvier 1935 du Département Fédéral des Postes et des Chemins de fer sur la protection des installations radioréceptrices contre les perturbations radioélectriques causées par les installations à fort et à faible courant a été mise en vigueur le 1^{er} avril 1935. Cette ordonnance traite le côté technique de la question. Elle est identique avec le projet présenté par la commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, projet élaboré par notre commission mixte des perturbations radio-électriques. Le côté économique et juridique de la question n'est cependant pas réglé. Des études et pourparlers sont actuellement en cours et nous avons l'assurance formelle des autorités, que rien ne sera entrepris ni dans la réalisation pratique de l'ordonnance technique du 29 janvier 1935, ni dans la réglementation juridique du problème sans que nous soyons consultés.

Commissions de l'UCS.

La commission des tarifs (président M. Baumann, Berne) a tenu en 1935 4 séances. Diverses requêtes qui avaient été présentées au Conseil Fédéral et dans lesquelles la politique tarifaire des Centrales d'électricité était attaquée, furent examinées. Les problèmes ainsi soulevés furent étudiés à fond, de sorte que nous sommes prêts à nous défendre le jour où il faudra le faire.

Au cours de l'année la commission a, en outre, discuté les rapports du secrétariat concernant la tarification de l'énergie pour les armoires frigorifiques et les prix de revient de l'énergie produite par groupes Diesel pour cas spéciaux. Ces rapports ont été remis, depuis, à nos membres. Le secrétariat a été chargé d'ouvrir des enquêtes sur les tarifications de l'énergie consommée par les lampes à vapeur de métal, par les moteurs pour chauffage à huile, par les cinémas, enquêtes qui seront discutées en 1936.

Nous devons constater avec satisfaction que nos membres répondent avec empressement aux différentes enquêtes auxquelles nous procédons. Qu'il nous soit permis de leur exprimer à cette place nos remerciements pour le travail supplémentaire qu'elles font ainsi et que nous leur occasionnons dans l'intérêt de notre Union.

La commission pour les questions de personnel (président M. le D^r Fehr, Zurich) s'est réunie une

fois. Elle a pris connaissance de l'enquête de 1935 sur les salaires des ouvriers et elle a décidé de procéder en 1936 à une enquête sur d'autres bases, en essayant d'étendre à certaines catégories d'employés.

La *commission pour les questions d'assurance* présidée par M. Dubochet, Clarens, a continué, au cours de ses 2 séances, la discussion sur l'assurance-incendie du mobilier. D'autre part elle a pris connaissance avec satisfaction de l'abaissement des primes par la Caisse Nationale Suisse d'Assurance en cas d'accidents. La *commission pour l'étude des accidents dûs aux courants forts* s'est réunie une fois sous la présidence de M. Ringwald (Lucerne). Le compte rendu de cette séance a été publié au Bulletin 1935, No. 23, page 668.

La *délégation pour les pourparlers avec l'Union Suisse des Installateurs-électriciens* a eu à se réunir 2 fois sous la présidence de M. Graner (St-Imier). Les petits différends surgis ont pu être aplanis à la satisfaction des deux parties.

Le rapport du Secrétariat général contient à la page 332 le compte-rendu concernant les *commissions mixtes de l'ASE et de l'UCS*.

Nous tenons à remercier les membres de toutes nos commissions, leurs présidents en particulier, pour le grand travail qu'ils consacrent, malgré leurs occupations professionnelles multiples et ardues, aux questions d'intérêt général.

La *Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité* se développe conformément aux prévisions. Elle comptait le 30 juin 1935 3596 assurés répartis sur 82 entreprises. Sa fortune s'élevait le même jour à fr. 29 305 682.—. Au cours de ses 13 premières années d'existence elle a distribué aux retraités, invalides, veuves et orphelins fr. 3 421 100.—.

Relations avec les Sociétés amies.

Nous avons poursuivi en 1935 la discussion sur la requête à présenter au Conseil Fédéral en commun avec la Société Suisse pour l'Aménagement des Eaux. Cette requête, tendant à une réglementation dans l'ordre de construction des usines projetées, est actuellement (depuis le 23 octobre 1935) en mains des Autorités Fédérales.

Nous sommes en relations constantes et cordiales avec la *Société Suisse pour l'aménagement des Eaux* qui, nous le reconnaissons volontiers, est toujours prête à nous appuyer dans nos aspirations. Le 17 novembre 1935, cette Société amie fêtait son 25^e anniversaire, fête simple et modeste, où il régna un esprit de grande cordialité et d'intimité; notre président exprima au nom de l'UCS toutes nos félici-

tations et n'oublia pas les mérites des dirigeants de la Société jubilaire.

De même pouvons-nous constater la bonne entente avec la *Société pour la diffusion de l'Energie électrique*. Il s'est montré que le contrat passé entre nos deux sociétés en 1934, par lequel nous subventionnons cette société amie et fixons les champs d'activité de chacun, est à l'avantage des deux partenaires. Nous espérons que la bonne entente régnant actuellement dans nos relations, continuera et portera ses fruits.

Nous relevons avec satisfaction que nos relations avec l'*Union Suisse des Installateurs-Electriciens* sont excellentes. Si parfois les intérêts de nos deux sociétés sont opposés, nous constatons que toutes les difficultés ont pu être aplanies grâce à la bonne volonté régnant dans la délégation paritaire pour les pourparlers entre nos deux institutions (présidée par M. Graner). Les *examens de maîtrise* dont le règlement a été approuvé le 20 juillet 1935 par le Département Fédéral de l'Economie Publique, n'ont pu avoir lieu en 1935: la première session s'est tenue au début de 1936. Nous nous faisons un devoir de recommander instamment à nos membres de tenir compte, partout où faire se peut, de cette nouvelle réglementation dans l'attribution de la concession d'installateur.

Nous signalons que des études ont été entreprises en 1935 et se poursuivent en 1936, pour combattre d'un commun accord avec l'USIE, l'activité néfaste des installateurs amateurs non concessionnés.

Les *examens des installateurs* désirant obtenir une concession ont eu lieu comme de coutume à Zurich et à Berne sous la présidence de M. Ganjuillet. En 13 séances 95 candidats ont subi les examens, 45 ont été recommandés pour l'octroi d'une concession.

Par suite d'un nouveau contrat passé entre l'UCS, l'Union des Installateurs Electriciens et le Syndicat des fabriques de lampes à incandescence, l'organisation de l'*Office d'éclairagisme* a été assurée pour une nouvelle période de 5 ans. Son comité de direction, a tenu deux séances présidées par M. Trüb.

L'UCS a, comme de coutume, été invitée à un grand nombre de manifestations de sociétés amies. S'il ne lui a pas été possible de toujours se faire représenter, c'est parce que des raisons majeures l'en ont empêchées.

Finances.

Les comptes pour 1935 et le bilan figurent ci-dessous. Les recettes et dépenses s'élèvent à fr. 119 031.65; dans ces dernières figurent fr. 11 538.70 pour des réserves spéciales de l'UCS.

Bilan au 31 décembre 1935.

Actif:		fr.	Passif:		fr.
Valeurs		303 506.—	Capital		180 000.—
Débiteurs		3 360.—	Fonds de réserve		85 000.—
Banque, Carnet de dépôt		31 077.70	Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS		49 936.38
Banque, Compte-courant		18 157.10	Créditeurs		42 184.70
Compte de chèques postaux		718.10			
Caisse		302.18			
		<u>357 121.08</u>			<u>357 121.08</u>

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1935 et Budget pour l'année 1937.

	Budget 1935 fr.	Compte 1935 fr.	Budget 1937 fr.
Recettes:			
Solde de l'année précédente	400	—	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	15 300	10 746.95	15 700
Intérêts	3 200	2 764.45	2 800
Excédent des dépenses	—	5 161.86	—
	<u>18 900</u>	<u>18 673.26</u>	<u>18 500</u>
Dépenses:			
Solde de l'année précédente	—	316.66	—
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	700	402.—	500
Subvention pour buts généraux de l'UCS	10 000	10 000.—	10 000
Impôts	500	295.85	300
Divers et imprévus	200	158.75	200
	<u>18 900</u>	<u>18 673.26</u>	<u>18 500</u>

Bilan au 31 décembre 1935.

Actif:		fr.	Passif:		fr.
Valeurs		63 100.—	Fonds de compensation		55 000.—
Banque		3 719.80	Fonds de réserve		15 000.—
Compte de chèques postaux		120.09	1 crédeur (UCS)		3 000.—
Caisse		400.45			
Débiteurs		497.80			
Solde		5 161.86			
		<u>73 000.—</u>			<u>73 000.—</u>

Propositions du Comité de l'UCS
à l'assemblée générale du 4 juillet 1936 à St-Gall.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 43^e assemblée générale du 7 septembre 1935 à Zermatt (voir Bulletin 1935, No. 26, page 769) est approuvé.

No. 3: Rapports de l'UCS et de la SA.

Le rapport du comité sur l'année 1935 (page 343)¹⁾, ainsi que celui de la Section des achats (page 346) sont approuvés.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1935 et le bilan au 31 décembre 1935 (pages 346 et 347) sont approuvés et décharge en est donnée au comité.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 5: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1935 et le bilan au 31 décembre 1935 (page 347) sont acceptés et décharge en est donnée au comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 5161.86 est couvert comme suit: fr. 5000.— sont à prélever des réserves et fr. 161.86 reportés à compte nouveau.

No. 6: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1937 sont les mêmes que pour 1936 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

	fr.	fr.	fr.
de 0 à	50 000.—	30.—
» 50 001.— à	200 000.—	60.—
» 200 001.— à	500 000.—	120.—
» 500 001.— à	1 000 000.—	200.—
» 1 000 001.— à	2 500 000.—	300.—
» 2 500 001.— à	6 000 000.—	500.—
» 6 000 001.— à	12 000 000.—	800.—
de plus de 12 000 000.—		1300.—

No. 7: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1937 (page 346) est approuvé.

No. 8: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1937 (page 347) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat pour l'année 1935 (page 332), approuvés par la commission d'administration.

No. 10: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1937 (page 337), approuvé par la commission d'administration.

No. 11: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Éclairage (CSE) pour l'année 1935 et du budget pour 1936 (page 337).

No. 12: Nominations statutaires.

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1936 pour MM.:

R. A. Schmidt, Lausanne;
C. Andreoni, Lugano;
E. Graner, St-Imier.

Messieurs Schmidt et Graner se mettent à disposition de l'assemblée générale pour une réélection éventuelle, tandis que M. Andreoni décline une réélection.

Le comité propose de réélire MM. Schmidt et Graner. Pour remplacer M. Andréoni, le comité fera une proposition à l'assemblée.

b) Nomination du président. Le comité propose de réélire M. R. A. Schmidt comme président.

c) Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants. Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les deux vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et G. Lorenz, Thusis, ainsi que les deux suppléants actuels MM. L. Mercanton, Clarens, et A. Meyer, Baden.

No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le comité attend les propositions de l'assemblée.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'UCS du 4 juillet 1936 à St-Gall.

En vertu de notre mandat, nous avons examiné aujourd'hui les comptes de l'UCS, ceux de la Section des achats, et ceux du Secrétariat général commun pour l'exercice 1935.

Nous avons constaté la concordance entre les chiffres des bilans et des comptes de profits et pertes destinés à être publiés, et ceux du grand-livre et des fiches comptables.

L'existence et l'exactitude des certificats de dépôts des valeurs figurant à l'inventaire ont été reconnues.

La Fiduciaire procédait ce jour à l'examen des comptes et nous nous en remettons à ses conclusions pour le détail des comptes Pertes et Profits.

Nos investigations nous ont permis de constater que tout était en ordre, et nous vous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1935 et d'en donner décharge au Comité, avec remerciements au Caissier pour la bonne tenue de la comptabilité.

Zurich, le 29 mai 1936.

Les vérificateurs des comptes:

(sig.) P. Corboz.

(sig.) G. Lorenz.

Récents publications de l'ASE.

En vente au secrétariat général de l'ASE et de l'UCS, Seefeldstrasse 301, Zurich 8.

Compléments au recueil des prescriptions de l'ASE.

Les titulaires du recueil des prescriptions de l'ASE qui ne sont pas encore abonnés aux compléments, et qui n'ont ainsi pas encore reçu les nombreux compléments du début de l'année (voir la liste, Bulletin 1936, No. 2, p. 59), sont priés de s'annoncer. De nouveaux abonnements peuvent être conclus en tout temps. Le recueil des prescriptions, tomes A et B, ne peut rendre pleinement service que s'il est continuellement à jour.

Prescriptions de l'ASE sur les installations intérieures.

La 4^e édition *allemande* des prescriptions de l'ASE sur les installations intérieures a paru ce printemps. L'édition française paraîtra vers la fin de l'année. Cette 4^e édition contient toutes les nombreuses modifications et adjonctions apportées depuis 1927. Les éditions antérieures sont désuètes; il est donc recommandable de se procurer la nouvelle édition, dont le prix est resté fr. 4.— pour les membres et fr. 6.— pour les autres personnes, malgré l'augmentation de volume.

Calcul des lignes aériennes.

Il a été fait des tirages à part, en français et en allemand de l'article de M. E. Maurer, Innertkirchen, sur «le calcul

mécanique des lignes aériennes», qui a paru au Bulletin 1936, Nos. 2 et 3. Ce fascicule coûte fr. 2.— pour les membres et fr. 2.50 pour les autres personnes.

Cette étude a pour but d'orienter d'une façon générale sur le mode de calcul des lignes aériennes. Pour l'usage courant, la première partie contient les formules avec texte explicatif, tandis que les explications théoriques, ainsi que la déduction mathématique des formules sont concentrées dans les annexes. Les praticiens trouveront dans ce travail des directives pour la construction des lignes, adaptées aux exigences actuelles de la technique.

Journée de discussion de l'ASE sur les questions ferroviaires, le 18 avril 1936 à Zurich.

Numéro spécial du Bulletin.

Le Bulletin de l'ASE publiera prochainement le compte-rendu de la journée de discussion de l'ASE du 18 avril dernier sur le thème «Comment l'électrification peut-elle contribuer à l'assouplissement, à l'accélération et à l'amélioration de l'exploitation des chemins de fer?» Il ne sera *pas* fait de tirage à part de ce compte-rendu. Par contre il est prévu d'augmenter le tirage de ce numéro. Pour pouvoir fixer le tirage, nous prions les personnes intéressées de nous faire savoir immédiatement le nombre d'exemplaires qu'elles désirent. Le prix de l'exemplaire est de fr. 1.50.